

Pour les élèves qui arrivent dans l'académie de STRASBOURG

L'élève a suivi sa scolarité en France ou dans un système français (type AEFÉ) :

Entrée en 2nde GT : les vœux sont saisis dans l'application Affelnet par la famille ou le chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé

Entrée en 1ère : contacter le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) de Strasbourg.

Mail : ce.saio@ac-strasbourg.fr

Entrée en Terminale : contacter la DSDEN du Bas-Rhin

Mail : pole.lycee67@ac-strasbourg.fr

L'élève arrive de l'étranger et a suivi une scolarité autre que française :

Pour les jeunes francophones (hors AEFÉ) et non francophones : Il faut s'adresser au C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation) dès l'arrivée en France afin de faire un dossier d'accueil et de liaison (des jeunes nouvellement arrivés en France). Ce dossier sera envoyé à la DSDEN qui traitera la demande : l'enfant passera des tests de positionnement (français et mathématiques) afin de valider son niveau d'admission, puis sera affecté par les services de la DIVEL dans un établissement scolaire en fonction de ses résultats aux tests de positionnement et des places disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire,
Laurence STELMACH-CORNEVIN
Secrétariat des Elèves du lycée international
Secretariat.eleves.lips@ac-strasbourg.fr

Pour les élèves scolarisés ou qui habitent dans l'académie de STRASBOURG

Entrée en 2nde au lycée international

Votre enfant est actuellement scolarisé dans un collège de l'académie, vous devez suivre les procédures d'orientation de fin de 3ème. Toute demande d'admission en lycée relève de l'une des procédures spécifiques suivantes :

Les procédures spécifiques pour notre établissement :

La section Internationale: (allemande, anglaise, espagnole, italienne, polonaise, portugaise ou russe.)

1° Admission de droit en 2nde pour les collégiens issus d'une section internationale du département, de même langue, sous réserve que le niveau dans la langue de section soit atteint et validé comme tel par les professeurs et qu'un avis favorable ait été porté au dossier de candidature par le chef d'établissement du collège d'origine. Ceux n'ayant pas obtenu cet aval devront, s'ils souhaitent intégrer la section, présenter les tests d'admission. Ceux souhaitant présenter une autre langue de section non suivie au collège devront s'inscrire aux tests d'admission.

2° Elèves hors S.I. dans le département, scolarisés à l'étranger ou dans un parcours classique : ils passent obligatoirement un test écrit d'aptitude dans la langue demandée, et sont convoqués à un test oral si le résultat obtenu à l'écrit est à hauteur ou au-delà du niveau seuil demandé – L'inscription aux tests s'effectue en ligne. Le lien internet renvoyant au formulaire et aux dates des tests sera communiqué aux collèves et disponible sur notre site internet <https://lyc-sections-internationales-strasbourg.site.ac-strasbourg.fr/>

La langue vivante B russe ou chinois au collège : les élèves habitant Strasbourg qui suivent actuellement au collège l'enseignement de 2 langues vivantes dont le chinois ou le russe en langue vivante B peuvent demander une admission en classe de seconde. Les élèves sont affectés en fonction des places disponibles.

Option théâtre ou histoire des arts : Les élèves scolarisés en collèges REP/REP+ et qui souhaitent suivre l'option "théâtre" ou "histoire des arts" doivent déposer un dossier de candidature auprès de leur collège actuel.

Trouver un C.I.O. près de chez moi
<https://www.ac-strasbourg.fr/trouver-un-cio-121598>

Entrée en 1ère au lycée international

Enseignement de spécialité Histoire des Arts ou Théâtre : dossier de candidature + formulaire E21-1G à compléter (téléchargeable depuis le site internet du lycée) à déposer avant début mai 2024 via le lycée d'origine.

1ère B.F.I. (Baccalauréat Français International) : Inscription en ligne - Tests d'aptitude écrit et convocation à l'oral si le candidat a obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu. L'affectation est prononcée par le Directeur Académique selon les places disponibles en 1^{ère} au lycée.

Parcours Linguistique Renforcé en langue coréenne : Inscription en ligne - Tests d'aptitude (écrit et oral). L'affectation est prononcée par le Directeur Académique selon les places disponibles en 1^{ère} au lycée.

IMPORTANT

Seuls les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg en 2023 ou dont la famille (responsable légal) va emménager dans l'académie pour la rentrée de 2024 peuvent s'inscrire aux tests d'aptitude à l'entrée en sections internationales.

Les élèves affectés au lycée international pour un parcours spécifique (*sections internationales, LVB russe ou chinois, option « théâtre » ou « histoire des arts » collèges de REP/REP+*) doivent OBLIGATOIREMENT suivre ce parcours sur les 3 années au lycée international. Tout arrêt d'un de ces parcours en cours de scolarité entraînera un retour dans le lycée de secteur de l'élève.

Le lycée international n'est pas un lycée de secteur. Les demandes de dérogation sont donc sans objet.

DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale – Division des Elèves
65 avenue de la forêt noire
67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 45 92 50 pole.lycee67@ac-strasbourg.fr

Les sections internationales du lycée :

Allemand — Anglais — Espagnol — Italien — Polonais — Portugais — Russe

En 2nde Section Internationale (SI), les enseignements sont dispensés conformément aux horaires en vigueur dans les classes. Ils comportent toutefois pour chaque niveau des aménagements au titre des enseignements spécifiques :

- ✓ la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français : 4 heures hebdomadaires
- ✓ L'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section : 4 heures hebdomadaires (2 h dans la langue de section, 2 h en français)

Le recrutement est académique.

L'affectation en 2nde SI est soumise à l'accord de passage en 2nde GT prononcée par le chef d'établissement d'origine et à la réussite aux tests pour les parcours hors SI au collège. La demande d'admission en classe de 2nde se fait directement avec le collège. L'affectation sera décidée par le directeur académique à la fin du mois de juin, au regard des places disponibles dans la section demandée.

En 1^{ère} Baccalauréat Français International (BFI), les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{ère} peuvent postuler. Les candidats passent obligatoirement des tests d'aptitude écrit et sont convoqués à l'oral s'ils ont obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu dans la langue de section. L'affectation est prononcée fin juin par le DASEN au vue des résultats et des places disponibles.

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- ✓ les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours de droit commun conduisant au baccalauréat général (28 h hebdomadaire), à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels dont possiblement une langue vivante C ;
- ✓ des enseignements complémentaires spécifiques à la préparation du baccalauréat français international :
 - connaissance du monde (2 h hebdo)
 - DNL histoire-géographie (4 h hebdo)
 - Approfondissement culturel et linguistique (2 h hebdo)



PARCOURS AU LYCÉE INTERNATIONAL



Lycée International
1 rue des Pontonniers
CS 80041

67017 STRASBOURG CEDEX

Tél 03 88 37 15 25

Courriel : lycee.international@ac-strasbourg.fr